



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## établissements

Question écrite n° 47491

### Texte de la question

Mme Marie-Hélène Aubert désire attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les stipulations du plan « Vigipirate » concernant les sorties éducatives et les déplacements extra scolaires en transports publics. Etant donné que ce plan ne fait l'objet d'aucun texte publié au Journal officiel et qu'il a été, à plusieurs reprises, allégé et renforcé, il est difficile de connaître le contenu actuel du plan « Vigipirate ». Saisie par des écoliers d'Eure-et-Loir auxquels il n'a été permis de prendre ni le bus ni le métro lors de leurs déplacements à Paris, elle lui demande si une telle interdiction émane directement des stipulations du plan « Vigipirate ». Dans l'affirmative, elle lui demande s'il ne serait pas temps d'alléger ces dispositions et dans le cas contraire pourquoi les réglementations de l'administration scolaire entravent les déplacements des écoliers aujourd'hui encore.

### Texte de la réponse

Dans le cadre du plan « Vigipirate », il a été demandé aux responsables de l'éducation, qui assurent à tous les niveaux la sécurité des élèves, d'apprécier, en liaison avec les autorités compétentes et en fonction du contexte local, les mesures à mettre en place pour garantir des conditions de sécurité optimales. Il appartient donc aux directeurs d'école de prendre l'attache des services de l'inspection académique du lieu de déplacement afin de connaître les dispositions prises en la matière. En effet, les consignes ne peuvent être données qu'au cas par cas. La diffusion ou la publication d'une information générale sur les mesures adoptées localement, notamment à Paris, n'est pas souhaitable pour des raisons de sécurité.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Hélène Aubert](#)

**Circonscription :** Eure-et-Loir (4<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 47491

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 juin 2000, page 3508

**Réponse publiée le :** 11 décembre 2000, page 7005